



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement suivant lors de l'assemblée régulière tenue le 3 octobre 2017 :

« Règlement numéro 11340-2017, modifiant le Règlement numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 577 247 \$ et d'y affecter un montant de 172 168 \$ du solde disponible du Règlement d'emprunt numéro 10470-2011 et un montant de 405 079 \$ du fonds général »

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 4 décembre 2017.

Jacques Arsenault
Greffier